

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 255-01, 282-01, 341 ET 343**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivant :

Règlement 255-01 modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 19 juin 2018
Approbation par les personnes habiles à voter : 4 juillet 2018
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 25 juillet 2018, et ce, pour un emprunt additionnel n'excédant pas 600 000 \$

Règlement 282-01 modifiant le Règlement 282 décrétant des travaux d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 19 juin 2018
Approbation par les personnes habiles à voter : 9, 10, 11 et 12 juillet 2018
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 30 juillet 2018, et ce, pour un emprunt additionnel de 550 000 \$

Règlement 341 pour emprunter la somme de 2 685 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés situées sur les rues Alphonse-Desjardins et du Parc-Gault

Adoption par le conseil : 17 avril 2018
Approbation par les personnes habiles à voter : 7, 8, 9 et 10 mai 2018
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 2 août 2018, et ce, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 002 000 \$, incluant des frais d'acquisition et de démolition de 835 000 \$, des honoraires professionnels de 83 500 \$, des frais d'indemnités additionnelles, dommages et intérêts et contingences de 83 500 \$

Règlement 343 décrétant divers travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 3 200 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 19 juin 2018
Approbation par les personnes habiles à voter : 9, 10, 11 et 12 juillet 2018
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 2 août 2018

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 3 août 2018.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe